

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 13*Objet : Suppression de poste**Date de convocation :*
18 mai 2021*Date d'affichage :*
18 mai 2021*Nombre de Conseillers en exercice :*

23

Nombre de présents :
18*Nombre de votants :*

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 25 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait à compter du 1^{er} août 2021 de revoir le temps de travail hebdomadaire afférent à l'emploi d'un agent de la commune de Lafrançaise actuellement fixé comme suit :

1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à raison de 28 par semaine.

Il indique que conformément à la réglementation en vigueur, il serait dans un premier temps nécessaire de supprimer l'emploi tel qu'il est actuellement.

L'avis du comité technique a été sollicité le 22 avril 2021 et sous réserve de son avis

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1^o/ adoptent

La proposition du Maire ci-dessus ;

2^o/ le chargent

De l'application de la décision prise ;

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL